



Le Coup d'œil municipal

Volume 31

Numéro 3

Juin, juillet, août 2024



COMMUNICATION

Saviez-vous que...

Voir la page 13.



ÉVÈNEMENT

RETROUVONS-NOUS À LA
BELLE ÉTOILE

Fête nationale du Québec

Tous les détails à la page 7.



Dans ce numéro :

Nouvelles de votre municipalité	2
Affaires municipales	3-4
Dates importantes et autre information	5
Service de l'urbanisme	6
Service des loisirs	7-10
Organismes	11-12
Saviez-vous que?	13
MRC de D'Autray	14-15
Calendriers	16

Pages

Coordonnées

Adresse : 1980, rue Bonin

Téléphone : 450 885-3511

Télécopieur : 450 836-5220

Courriel : municipalite@saint-barthelemy.ca

Site Internet : www.saint-barthelemy.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 00 à midi (à l'année).

Date de tombée : le lundi 4 août 2024 | Prochaine parution : vers le 1^{er} septembre 2024

Nouvelles de votre municipalité

Votre conseil municipal



Robert Sylvestre, maire



Jean-Pierre Morin,
Conseiller # 1



Sylvain Labranche,
Conseiller # 2



François Bertrand,
Conseiller # 3



Anna Adam,
Conseillère # 4



François Bérard,
Conseiller # 5



Claude Jean,
Conseiller # 6

Équipe permanente

Sébastien Demers, directeur général

Isabelle Sylvestre, tech. comptable

Line Hubert, secrétaire-réceptionniste

Mathieu Gagnon, insp. bâtiment et env.

Guyauve Bienvenue, dir. des loisirs

Richard Dumont, chef d'équipe voirie

Carole Hatotte, chauffeur-opérateur

Lise Valois, brigadière

En cette fin du mois de mai, les agriculteurs sont sur le point de finir leurs ensemencements. Il nous reste à souhaiter que Mère nature leur envoie des pluies régulières, mais pas trop abondantes en vue d'avoir des récoltes fructueuses.

Du côté de la municipalité, nous poursuivons l'entretien de nos infrastructures comme prévu. Des travaux de correction ont été apportés à un ponceau sur le rang York Ouest. Du côté Est, nous prévoyons changer la conduite d'aqueduc sur une distance de 850 mètres. Les ingénieurs en sont encore à l'étape de la mise en plan. Si tout se passe bien, les travaux devraient se terminer à l'automne. Afin de minimiser les inconvénients pour les résidents, il est prévu que le tout soit fait par forage directionnel. Le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sur Saint-Joachim Est en est à la dernière étape. Si cela n'est pas déjà fait, l'entrepreneur posera sous peu la tourbe.

Tous ces travaux seront supervisés par notre nouveau directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sébastien Demers. Celui-ci est à l'emploi de la municipalité depuis le 13 mai dernier. Monsieur Demers a une expérience administrative et une connaissance du monde municipal, car il a œuvré à la direction d'une MRC.

Concernant le pont Vert, nous avons réitéré notre demande, par résolution, au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour trouver une solution concernant le problème de la capacité portante puisque le MTMD l'a réduit à 5 tonnes à l'automne 2023. Selon les dernières nouvelles de ce Ministère, ils sont en train d'analyser la « valeur patrimoniale » du pont Vert.

Les travaux des architectes et des ingénieurs se poursuivent pour l'aménagement des futurs bureaux municipaux. Le déménagement vers l'ancienne Caisse Desjardins n'est pas prévu avant plusieurs mois.

Dans le domaine des loisirs et activités communautaires, le camp de jour s'annonce être un succès, car 7 animateurs ont été engagés pour divertir les 70 jeunes inscrits par semaine.

Nous vous souhaitons une bonne fin de printemps et un bon été.

*Robert Sylvestre pour le conseil municipal
et pour l'équipe des employées.*

Affaires municipales

Séance extraordinaire du 1^{er} février 2024

- Mandat – Offre de service pour l'embauche d'un directeur(rice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère)

Séance ordinaire du 5 février 2024

- Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes
- Avis de motion et dépôt – Règlement n° 715-24 amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
- Mandat – Audit financier TECQ 2019-2024
- Mandat – Ingénieur en structure pour le projet d'aménagement du 665, rang York
- Comité de sélection – Embauche d'un directeur général
- Décompte progressif n° 3 – Remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim Est
- Remplacement des pompes doseuses à l'usine de traitement d'eau potable
- Entente intermunicipale - Ressource en environnement
- CREVALE - Persévérance scolaire 2024
- Renouvellement - Adhésion à l'ACQ du directeur des loisirs et des communications
- Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles

Séance extraordinaire du 14 février 2024

- Embauche – Directeur général par intérim

Séance ordinaire du 4 mars 2024

- Adoption – Règlement n° 715-24 amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
- Mandat – Rapport d'audit 2023 pour Recyc-Québec
- Mandat – Caractérisation de MSCA au 665, rang York
- Mandat – Représentant de la Municipalité pour les ventes pour taxes
- Décompte progressif n° 2 – Services professionnels d'architecture pour le projet de réaménagement du 665, rang York
- Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 4 956 000 \$
- Adjudication – Émission des billets au montant de 4 956 000 \$
- Schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034
- Renouvellement - Contrat du contrôleur animalier
- Achat – Rétrocaveuse
- Mandat – Services professionnels pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet de remplacement de la conduite d'eau potable du rang York Est
- Mandat – Mesure des boues aux étangs aérés
- Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n° 713-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de mettre à jour les normes concernant les bâtiments accessoires et certaines dispositions concernant l'aménagement d'une propriété

Affaires municipales

- Adoption – Premier projet de règlement n° 713-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de mettre à jour les normes concernant les bâtiments accessoires et certaines dispositions concernant l'aménagement d'une propriété
- Dérogation mineure – lot n° 5 120 283
- Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n° 716-24 amendant le plan d'urbanisme afin d'ajouter une grande orientation concernant les îlots de chaleurs
- Adoption – Premier projet de règlement n° 716-24 amendant le plan d'urbanisme afin d'ajouter une grande orientation concernant les îlots de chaleurs
- Commandite - l'Événementiel Pierre-de-Lestage

Séance ordinaire du 2 avril 2024

- Nomination - greffière-trésorière adjointe
- Facture AKL ARCHITECTES - plans et devis hôtel de ville
- Facture Claude Grenier Ressources humaines inc
- Acceptation de la démission de la directrice générale et greffière-trésorière
- Annulation du mandat à Expertbâtiment.ca et de la résolution # 2024-03-040
- Achat – Godet sur la rétrocaveuse 2020
- Achat d'abats poussières (chlorure de calcium 35%)
- Appui à la ferme M. Frappier & fils inc. - Remplacer le ponceau de l'Autoroute 40 du cours d'eau Tranchemontagne
- Décompte n° 3 - Facture # 70285 - Projet de remplacement de la conduite de fonte grise entre l'usine de traitement d'eau potable et le rang Saint-Joachim
- Adoption du second projet de règlement n° 713-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de mettre à jour les normes concernant les bâtiments accessoires et certaines dispositions concernant l'aménagement d'une propriété
- Adoption du règlement n° 716-24 amendant le plan d'urbanisme afin d'ajouter une grande orientation concernant les îlots de chaleurs
- Politique de soutien aux activités sportives et culturelles - Demande de remboursement des frais pour les non-résidents
- Achat bancs de parc
- Clef Familiale - Soumission pour sabler et vernir le plancher du bureau au sous-sol : Les Planchers MCM
- Autorisation de passage : Tour de piste des policiers de Laval 27^e édition
- Demande financière de la campagne publicitaire - Comité des loisirs du Camping du Vieux Moulin

Séance extraordinaire du 8 avril 2024

- Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier
- Achat d'un tracteur à gazon

Séance extraordinaire du 15 avril 2024

- Octroi – Étude de la capacité résiduelle du réseau d'assainissement et station de traitement des eaux usées

Prochaines séances ordinaires



Lundi
3 juin 2024
à 20 heures

Mardi
2 juillet 2024
à 20 heures

Lundi
5 août 2024
à 20 heures

Les prochaines séances ordinaires du conseil seront publiques.
Les portes ouvriront vers 19 h 45. Une fois la salle complète, nous fermerons les portes.

Prochains congés fériés

Veillez prendre note que le bureau municipal **sera fermé** lors de ces journées :

Fête nationale du Québec



Le lundi 24 juin 2024. Nous serons de retour le mardi 25 juin 2024 à 8 heures.

Bonne Saint-Jean-Baptiste

Fête du Canada

Le lundi 1^{er} juillet 2024. Nous serons de retour le mardi 2 juillet 2024 à 8 heures.



Joyeuse fête du Canada



CITAM - Système d'alertes



La Municipalité utilise le système d'alertes et de notifications de masse de CITAM pour rejoindre rapidement et efficacement les citoyens, les commerçants et les entreprises. Les alertes et communications sont paramétrables.

Ainsi, vous choisissez les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir, selon vos préférences. Soyez assurés que les données recueillies sont confidentielles.

Scannez le code QR pour vous inscrire aux alertes



Vente pour défaut de paiement de taxes



La MRC de D'Autray procédera à une vente à l'enchère publique des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, selon une liste qui a été transmise par la municipalité en avril dernier.

La liste des immeubles concernés a été publiée dans les journaux locaux et sur le site Internet de la MRC de D'Autray aussi en avril dernier. Elle est également disponible au bureau municipal. La vente pour non-paiement des taxes aura lieu le 13 juin 2023 à la MRC de D'Autray.

Pour information, les intéressés sont priés de communiquer directement avec la MRC ou par courriel à l'adresse suivante : mnolin@mrcautray.qc.ca.

Service de l'urbanisme

Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Nouveauté réglementaire

Les règles entourant la construction de bâtiments accessoires résidentiels fait peau neuve. Si vous aviez commencé à planifier la construction d'un garage, d'un cabanon ou toutes autres constructions accessoires à votre résidence, veuillez vous référer aux nouvelles règles en vigueur disponibles sur le site Internet (règlement de zonage) ou en communiquant avec nous.

Piscine (sécurité)

La période de la baignade approche ou bat son plein pour certains. Nous voudrions vous rappeler quelques notions de sécurité concernant l'accès aux piscines. Tout d'abord, sachez que toute nouvelle installation de piscine doit obligatoirement être conforme à la réglementation provinciale.

- L'enceinte de la piscine doit obligatoirement être de 4 pieds de haut pour éviter qu'un enfant puisse grimper par-dessus et y accéder sans surveillance.
- Le verrou de la porte doit être situé à l'intérieur de l'enceinte et la porte doit se refermer automatiquement à l'aide de pentures à ressort.
- Dans le cas d'une échelle, il doit y avoir un mécanisme de fermeture automatique qui prévient la montée en dehors des moments de baignade.
- Il ne faut laisser aucun objet à proximité de la piscine ou de son enceinte qui pourrait servir à y grimper et accéder à la piscine.
- Enfin, discuter avec vos enfants des règles de sécurité de la piscine, la prévention est un élément crucial et important. Il est possible de récupérer un guide synthèse pratique au bureau ou sur notre site Internet dans la section concernant les piscines.



Un accident est vite arrivé et personne ne veut vivre une situation de noyade. S'il vous plaît, assurez-vous de toujours surveiller la piscine lorsque vos enfants s'y baignent. Il ne suffit que de quelques minutes d'inattention pour que le pire arrive. Nous tenons aussi à préciser que même si vous n'avez pas d'enfants, vous devez respecter la même réglementation.

Lors de l'émission d'un permis de piscine et de l'inspection, il nous fera plaisir de vous indiquer si votre enceinte est sécuritaire et les moyens de résoudre la situation si ce n'est pas le cas.

Bonne baignade et passez un bel été!

Avis concernant les feux à ciel ouvert et les fournaies



Petit rappel à tous les citoyens, il est interdit d'effectuer des feux à ciel ouvert (incluant les feux d'artifice) sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage auprès du service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray (450 836-7007, poste 2510). Toute personne qui contreviendrait à ce règlement, recevra un constat d'infraction. Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de brûler vos déchets et/ou des matières dangereuses. Nous invitons les citoyens à appeler au 911 pour déclarer tout feu suspect afin d'éviter des incidents qui pourraient provoquer des dommages considérables aux propriétés et à l'environnement.

Évidemment, l'utilisation d'une fournaise extérieure ne vous autorise pas à brûler des débris, des animaux morts, des déchets ou toutes autres formes d'objets nocifs pour la santé et l'environnement. Soyez assuré que des actions pourraient être entreprises contre ceux qui contreviennent à ce règlement.

Service de l'urbanisme (inspecteur en bâtiment et en environnement)

Téléphone : 450 885-3511, poste 5013 | Courriel : urbanisme@saint-barthelemy.ca

24 juin 2024

De 14 à 23 heures au parc des loisirs

LA FÊTE NATIONALE
DU
QUÉBEC

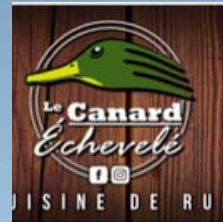


Pleins d'activités dès 14 heures

- Jeux gonflables
- Surf mécanique
- Maquillage pour enfants
- Collation sucrée-salée
- Feu de joie

Services alimentaires (\$)

- Food truck : Le Canard Échevelé
- Service de bar
- Argent comptant seulement



RETROUVONS-NOUS À LA
BELLE ÉTOILE

19 h 30 : Spectacle du groupe
LA DÉFERLANCE

22 heures : Feux d'artifice!

Merci aux commanditaires

Présentateur officiel



En partenariat avec :



SNQ Lanaudière



Desjardins
Caisse de D'Autray

Camping
du Vieux Moulin



Camp de jour 2024



C'est avec fébrilité que l'équipe d'animateurs vous accueillera le 25 juin prochain dans une ambiance festive. C'est sous la thématique saisonnière « Découvre, joue, brille. Bienvenue dans notre oasis d'été! » que les enfants vivront un été rempli d'activités, de magie et de surprises.

Chaque semaine, les jeunes auront la chance de vivre des expériences incroyables grâce à nos diverses journées thématiques. Les animateurs ont très hâte de vous rencontrer et surtout de s'amuser!

Dons de matériel

Vous avez des jeux de société, des jouets, des articles de sports ou des décorations de Noël ou d'Halloween en bon état qui prennent la poussière? Vous aimeriez vous en débarrasser? Nous serions preneur pour agrémenter notre inventaire. Contactez le responsable du service des loisirs pour prendre un rendez-vous.

Nous vous remercions à l'avance.



Membre de l'Association des camps du Québec

Depuis 2022, nous faisons fièrement partie des membres de l'Association des camps du Québec. Cette conformité est remise lorsque nous répondons à plusieurs balises concernant la sécurité, la programmation ou encore la mise en place de

diverses politiques. Tous les deux ans, nous devons recevoir à nouveau la visite d'un consultant. Nous l'avons accueilli l'été dernier afin de s'assurer que nous respectons toujours les balises du Cadre de référence. Ainsi, notre accréditation a été renouvelée avec succès.



Activités et événements été 2024

Cinéma en plein air

Au parc des loisirs, dans la patinoire
Dans la salle communautaire en cas d'intempéries

4 juillet 2024
vers 20 h 30



8 août 2024
vers 20 h 30



22 août 2024
vers 20 h 30



Apportez votre chaise et votre maïs soufflé, installez-vous confortablement et profitez de cette projection en famille. **Activité gratuite.**



Hydro Québec en collaboration avec LA PRESSE présente

FESTIVAL DE Lanaudière

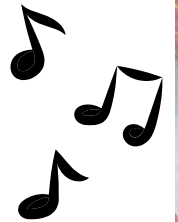
LES DÉBUTS DE
YOAV LEVANON
AU CANADA

MERCREDI
17 JUILLET | 20 H

À partir de 36,75 \$; Infos et billets : lanaudiere.org

Yoav Levanon, piano
Œuvres : Bach, Liszt et Chopin

ÉGLISE DE SAINT-BARTHÉLEMY



Présenté par
Desjardins

Toutes les activités sont gratuites à moins d'un avis contraire.

Service des loisirs, des événements et de la vie communautaire
Téléphone : 450 885-3511, poste 5015 | Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca

Terrain de tennis

Terrain de tennis

En 2022, nous avons procédé à la réfection du terrain de tennis. Depuis, nous avons eu quelques situations où l'eau s'accumulait sur le terrain (souvent à la suite de forte pluie). De ce fait, nous sommes heureux de vous annoncer que nous installerons un cabanon pour y inclure le matériel nécessaire à un simple entretien (rouleau et balais). Ces articles seront à la disposition des utilisateurs.



Par contre, afin de s'assurer que ce matériel ne soit pas abîmé ou même volé, nous allons instaurer un système de prêt de clés (moyennant un dépôt de 20 \$). Le terrain de tennis sera barré à l'aide d'un cadenas. Nous vous invitons à passer au bureau municipal lors de nos heures d'ouverture pour remplir le formulaire et y laisser votre dépôt. Ce processus sera à faire annuellement. Nous espérons que ce système permettra aux joueurs de profiter au maximum du terrain de tennis.

Service des loisirs, des événements et de la vie communautaire

Téléphone : 450 885-3511, poste 5015 | Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca

Médailles pour chiens et chats



Depuis 2021, nous attribuons la gestion des animaux au contrôleur animalier Le Carrefour canin. Leur mission est de protéger les animaux contre la négligence, les abus et l'exploitation, défendre leurs intérêts, assurer leur bien-être, favoriser la conscientisation du public et contribuer à éveiller la compassion pour tout être vivant sans défense.

Chaque année, il est important de faire l'acquisition de sa médaille (pour chien et/ou pour chat), même si vous l'avez prise l'année précédente. Cela permet au Carrefour canin de faire un suivi du nombre de chiens et de chats sur le territoire. Vous pouvez vous en procurer au bureau municipal, lors des heures d'ouverture ou directement au Carrefour canin. Elles seront accessibles dès le 1^{er} juillet 2024. Voici le coût, par médaille, pour la prochaine année :

Un chien : 30 \$

Un chat non-stérilisé : 20 \$

Un chat stérilisé : 10 \$

Par contre, si vous avez 60 ans ou plus, vos médailles (chiens et chats) seront gratuites. Il s'agit d'une initiative du conseil municipal adoptée en 2021 et qui est toujours en vigueur pour l'année en cours.

Si vous avez des questions, vous pouvez rejoindre le Carrefour canin par téléphone au 450 752-2646 ou au 1-844-752-2646 ou encore par courriel à info@carrefourcanin.com.



Des nouvelles de vos organismes

La Clef Familiale

Une invitation est lancée à toute la population de Saint-Barthélemy pour une rencontre conviviale le 11 juin 2024 à 18 h 30 pour notre Assemblée générale annuelle. Un buffet sera servi et des prix de présence seront attribués. Une reconnaissance pour nos bénévoles sera soulignée par un prix bénévolat.

Nous aimerions vous présenter notre transformation d'aliments disponible sous une présentation de repas individuels offert à un prix modique de 5,00 \$ et de 15,00 \$ à 20,00 \$ pour un format familial. Desserts 2,00 \$. Contactez-nous pour plus de détails et passer votre commande 450 885-3511, poste 5007.

Visitez notre page Facebook pour une présentation de nos repas, événements et toutes autres nouvelles concernant La Clef Familiale.

Un gros MERCI au Regroupement des cuisines Collectives du Québec (RRCQ) pour une carte cadeau de 55,00 \$ qui nous permettra d'approvisionner notre fond de cuisine et de préparer quelques gâteries.

Venez cuisiner avec nous en vous inscrivant aux cuisines collectives. Vous serez ravis de nos recettes et des repas que vous pourrez rapporter avec vous.

*La Clef Familiale Saint-Barthélemy : 1980, rue Bonin, Saint-Barthélemy (sous-sol de l'édifice municipal)
450 885-3511, poste 5007.*



On vous attend ! Le Club Social DanBris
au 1021 rang York à St-Barthélemy
organise diverses activités
pour les gens de 50 ans et +
du 16 mai au 14 octobre 2024

Bienvenue à tous

Pour connaître les prochaines activités
vous n'avez qu'à écouter le message au **450 885-1559**.
Notez qu'aucun appel n'est répondu sur ce numéro. Vous devez laisser vos coordonnées à la fin du message pour vous inscrire ou avoir de l'information.

Des après-midis de danse et musique –
apportez votre chaise de jardin

Whist militaire
Soupers spaghetti
Café-rencontre
KARAOKE
Déjeuners surprises
MÉCHOVI
JOURNÉE COUNTRY
Dîner du mois

Souvent réservations nécessaires ou obligatoires
Places limitées Renseignez-vous

Suivez-nous sur pour voir la programmation

Des nouvelles de vos organismes

La Plank Jeunesse

Des nouvelles de la Plank, la Maison des jeunes de St-Barthélemy!!

Espace 9-11

Notre projet d'Espace 9-11 a connu un tel succès que nous avons décidé d'élargir l'offre de services pour cette clientèle. Nous accueillerons donc vos enfants de 9 à 11 ans les mercredis ET les jeudis de 17 heures à 18 heures. Mentionnons que les parents des jeunes sont les bienvenus pour visiter nos locaux ou rencontrer les intervenants.

Vous avez des questions sur le fonctionnement de l'Espace 9-11 ou sur la Maison des jeunes? Vous pouvez nous rejoindre au 450 421-1276 / 450 836-1276 ou sur Facebook ou Instagram.



Téléphone : 450 421-1276 ou 450 836-1276 | courriel : placejeunesse@hotmail.com
Facebook : <https://www.facebook.com/placejeunesse.berthier>

ESPACE 9-11

TOUS LES MERCREDIS ET JEUDIS
DE 17H A 18H

DANS LES LOCAUX DE LA PLANK
JEUNESSE ST-BARTHELEMY



C'EST QUOI?

- Un lieu de rencontre pour les jeunes âgés entre 9 et 11 ans ;
- une introduction sur la vie en Maison de jeunes ;
- des activités amusantes et planifiées avec des intervenants de la P.J.



CE N'EST PAS...

- Un service de garde ; l'enfant et le parent sont tenus responsables du transport et des déplacements.
- La P.J pour les ados entre 12-17 ans, c'est-à-dire que les règles, le fonctionnement et la gestion des problématiques sont adaptés à la clientèle 9-11 ans.



671, RUE ROULEAU, ST-BARTHELEMY
450-421-1276
@PJBERTHIERETSTBARTHELEMY

FADOQ Saint-Barthélemy

Bonjour à vous tous,

Le 22 avril dernier avait lieu l'Assemblée générale annuelle. Lors de cette rencontre un nouveau conseil d'administration a été élu, soit : Carmen Duhaime, présidente, Jocelyne Sylvestre, vice-présidente, Gérald Boisvert, secrétaire, Lise Barrette, trésorière, Suzanne Clément, administratrice, Agathe Caumartin, administratrice, Yvan Berthiaume, administrateur.

Renouvellement des cartes de membres

Le renouvellement de la carte FADOQ s'effectuera en septembre pour la plupart d'entre vous. Vous recevrez donc par la poste un avis de renouvellement au cours du mois d'août. Dans l'envoi, il y aura un **coupon à compléter que vous devez retourner avec votre chèque dans l'enveloppe-retour. Il est aussi possible de payer par carte de crédit via Internet.** L'information pour procéder de cette façon est décrite dans la correspondance, c'est simple et très sécuritaire. Veuillez vous assurer que lors du renouvellement de votre carte de membre vous sélectionnez le **Club Fadoq St-Barthélemy, numéro du club F002**. Le coût annuel de la carte de membre est de 25,00 \$ mais si vous désirez payer votre carte pour deux ans le coût sera de 45,00 \$ (vous économisez donc 5,00 \$). **Il est possible d'être membre de la FADOQ dès l'âge de 50 ans**, il y a plusieurs avantages et rabais accordés aux membres. Pour toute information, vous pouvez me contacter au 450 885-3036.

Nous vous souhaitons un bel été et au plaisir de vous revoir en septembre.

Carmen Duhaime, présidente



Saviez-vous que...

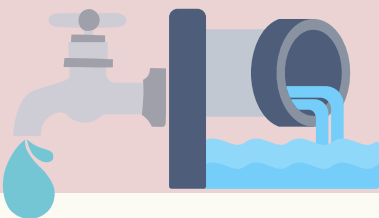


le rôle de votre municipalité

Le rôle d'une municipalité est d'administrer un territoire défini, dans les domaines de compétences et en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, au bénéfice de la population. Les compétences d'une municipalité réfèrent aux juridictions qui lui sont déléguées totalement ou partiellement par le gouvernement du Québec dans les lois habilitantes. Elle peut, pour diverses raisons, déléguer certains pouvoirs à d'autres instances.

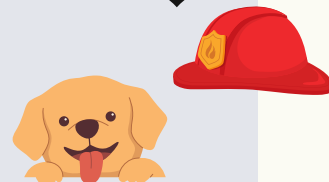
SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

- Préparer le budget annuel.
- Élaborer, émettre et percevoir les taxes municipales.
- Établir et faire respecter les règlements municipaux et gouvernementaux ainsi que les politiques municipaux.
- Aménager et développer la municipalité.
- Émettre les différents permis.
- Veiller à la sécurité des citoyens (inondations, état des routes municipalisées, infrastructures, etc.)
- Fournir le service aqueduc et égouts (approvisionnement en eau). Recherche de divers subventions pour la réalisation de projets.
- Planifier, organiser et diriger des événements et des activités de loisirs pour tous les âges.
- Offrir un service de camp de jour.
- Gestion et entretien des parcs, terrains de jeux, et espaces verts.
- **Et plus encore!**



SERVICES DÉLÉGUÉS

- Tout ce qui concerne la Sûreté du Québec.
- Le service d'incendie (MRC de D'Autray).
- La gestion des vidanges de fosses septiques (MRC de D'Autray).
- Gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compost) (EBI).
- Contrôleur animalier (Carrefour canin).
- Service d'entretien et de gestion de l'aqueduc et des égouts (Nordikeau).
- Entretien des routes durant l'hiver (déneigeurs).



HORS DE NOTRE CONTRÔLE

- Tout ce qui touche à Hydro-Québec.
- Tout ce qui touche les systèmes de communication (Bell, Cogeco, etc.).
- Les ponts et les routes du ministère des Transports et de la Mobilité durable et les routes privées.
- Perception des taxes scolaires.
- Tout ce qui est dans la limite de la propriété du citoyen (excepté le compteur d'eau).



BONNES PRATIQUES

Quels sont les règlements concernant le foyer extérieur ?

Feux de bois dans un foyer extérieur:

- ✓ Un seul foyer extérieur est autorisé par bâtiment à condition qu'il soit situé dans une zone où l'usage habitation est permis.
- ✓ Le foyer ne doit pas être installé en cour avant du bâtiment.
- ✓ Il doit être situé à une distance minimale de un (1) mètre des limites de la propriété et à une distance minimale de quatre (4) mètres de toute construction, haie, arbustes ou boisé.
- ✓ Le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.
- ✓ Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles.
- ✓ Un feu dans un foyer extérieur non conforme est considéré comme un feu à ciel ouvert (voir informations à ce sujet).
- ✓ Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

BONNES PRATIQUES

Puis-je faire un feu à ciel ouvert (sans foyer conforme) ?

Oui, à condition d'obtenir obligatoirement un permis de brûlage émis par le service incendie avant de faire un feu à ciel ouvert.



Le feu (branches seulement) doit être localisé dans une zone sécuritaire ayant un périmètre de trente (30) mètres minimum de tout bâtiment, boisé et herbes hautes. Le tas de branches doit être d'environ trois (3) mètres par trois (3) mètres au maximum n'excédant pas deux (2) mètres de hauteur.



Vous devez contacter le numéro ci-dessous en laissant vos coordonnées afin qu'un responsable du service incendie vous rencontre pour émettre le permis dans les heures ouvrables.



Nous vous rappelons que nous avons 24 heures ouvrables pour émettre un permis.



Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage. Même avec un permis, vous demeurez responsable des déboursés ou dommages qui peuvent résulter d'un feu ainsi allumé.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Autray
Division prévention
www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						






JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Légende

	Recyclage		Compost		Versements taxes muni.
	Ordures		Séances du conseil municipal		

Dates importantes

- 24 juin 2024 : Fête nationale (bureau municipal fermé)
- 25 juin 2024 : Début du camp de jour
- 1^{er} juillet 2024 : Fête du Canada (bureau municipal fermé)